



TERMES ET CONDITIONS DU PROGRAMME
« FAITES L'EXPERIENCE DE LA QUALITE DURABLE »
En vigueur à partir du 1^{er} septembre 2009

Conditions générales

1. Ce présent document couvre le programme promotionnel lancé sous le nom de « Faites l'Expérience de la Qualité Durable » (appelé ci-après la Promotion). La Promotion est organisée par Funai Europe GmbH Paris Office dont le siège social se trouve :

23 allée des Impressionnistes
Bat. le Sisley, Paris Nord II
BP 66169 - Villepinte
95 978 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Funai Europe GmbH Paris Office est inscrite au Registre du Commerce de Bobigny sous le numéro 489 941 153, et est appelé ci-après « l'Organisateur ».

2. La Promotion est organisée en France métropolitaine.
3. La Promotion commence le 1^{er} septembre 2009 et ce pour une période limitée non définie. Cependant, la notification de la date de clôture de la Promotion sera publiée un mois à l'avance par l'Organisateur sur le site internet www.funai.fr et communiquée aux points de vente adhérant à la Promotion.
4. La Promotion offre une garantie de 5 ans sous conditions à tout acquéreur de téléviseurs LCD Funai de la série LH7 dans les magasins de vente au détail en France métropolitaine et dans les magasins électroniques gérés par des entités commerciales immatriculées en France, sous réserve de l'adhésion de ces magasins au programme « Faites l'Expérience de la Qualité Durable ». Les acquéreurs de ces produits et participant à la Promotion sont désignés ci-après les « Participants ».
5. La Promotion est gérée par Funai Europe GmbH Paris Office.
6. Le présent document qui définit les termes et conditions de la Promotion ne nécessite aucune ratification de la part du Participant.

Funai Europe GmbH – Paris Office

23 allée des Impressionnistes – Bâtiment le Sisley – Paris Nord 2 – BP 66169 – Villepinte – 95978 Charles de Gaulles Cedex
Tél : +33 (0)1 49 38 96 70 – Fax : +33 (0)1 49 38 08 75 – Site internet : www.funai.fr

Société Etrangère Immatriculée au Registre du Commerce au capital de 20 000 000 €
RCS Bobigny 489 941 153 – SIRET 469 941 153 000 20 – NAF 519A – TVA Intracommunautaire 28 489 941 153



7. Les données personnelles du Participant à la Promotion seront utilisées conformément à la loi « Informatique et Libertés ». Le Participant dispose des droits spécifiés par cette loi. En particulier, le Participant peut exercer le droit d'accès, de rectification et de radiation auprès de l'Organisateur par simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante :

Funai Europe GmbH Paris Office
23 allée des Impressionnistes
Bat. le Sisley, Paris Nord II
BP 66169 - Villepinte
95 978 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Règles de la Promotion

1. La participation à la Promotion est volontaire.
2. Chaque Participant à la Promotion remplissant les conditions de participation bénéficie d'une garantie de 5 ans pour un téléviseur LCD Funai de la série LH7. La garantie est valable à compter de la date d'achat et inclue le programme de protection étendu « Zéro Pixel Mort ». Ce dernier a une période de validité de 2 ans à compter de la date d'achat. Les conditions du programme « Zéro Pixel Mort » sont définies sur le site internet www.funai.fr.
3. Le Participant à la Promotion bénéficie de la réparation gratuite des défauts techniques se produisant sur les produits couverts par la garantie de 5 ans, sous réserve que lesdits défauts se produisent au cours de leur utilisation normale.
4. Le Participant dispose de cette garantie pour une durée de 5 ans à compter de la date d'achat indiquée sur la preuve d'achat ou sur la facture avec TVA. Pour bénéficier de cette garantie, le Participant doit être dans cette période de 5 ans et également déposer une réclamation auprès du Service Après Vente (SAV) Funai. Les coordonnées du SAV sont disponibles sur le site internet www.funai.fr sous la rubrique « Service ».
5. Lors d'une réclamation, les documents nécessaires pour bénéficier de la garantie de 5 ans doivent être fournis par le Participant au SAV. Ces documents comprennent :

Funai Europe GmbH – Paris Office

23 allée des Impressionnistes – Bâtiment le Sisley – Paris Nord 2 – BP 66169 – Villepinte – 95978 Charles de Gaulles Cedex
Tél : +33 (0)1 49 38 96 70 – Fax : +33 (0)1 49 38 08 75 – Site internet : www.funai.fr

Société Etrangère Immatriculée au Registre du Commerce au capital de 20 000 000 €
RCS Bobigny 489 941 153 – SIRET 469 941 153 000 20 – NAF 519A – TVA Intracommunautaire 28 489 941 153



- La preuve d'achat du téléviseur.
 - Le certificat transmis par voie électronique et reçu par le Participant suite à son inscription sur le site internet www.funai.fr.
6. Si le défaut est confirmé, l'Organisateur de la Promotion doit alors au choix :
- Effectuer la réparation sur le téléviseur défectueux.
 - Echanger ce dernier par un téléviseur neuf du même modèle ou par un modèle différent avec des spécifications identiques ou supérieures à celles du téléviseur défectueux si ce téléviseur n'est plus disponible.
 - Rembourser le Participant sous la forme d'un paiement en espèces. La somme indiquée sur la preuve d'achat du téléviseur défectueux sera la somme retenue pour le remboursement.
7. L'Organisateur est l'unique décisionnaire quant aux choix détaillés dans la section 6.
8. Uniquement dans le cadre d'un échange par un téléviseur neuf :
- Si celui-ci a lieu pendant les 36 mois à compter de la date d'achat, la date de fin de garantie de 5 ans reste inchangée et s'applique au nouveau téléviseur. Le Participant bénéficie seulement de la garantie « Zéro Pixel Mort » de 2 ans pour le nouveau téléviseur, à condition qu'elle soit encore active à ce moment.
 - Si celui-ci a lieu après 36 mois à compter de la date d'achat, le Participant bénéficie d'une nouvelle garantie de 2 ans pour le nouveau téléviseur ainsi que de la garantie « Zéro Pixel Mort » de 2 ans, à condition qu'elle soit encore active à ce moment.
9. La garantie couvre tous les défauts d'un téléviseur utilisé conformément aux instructions et pour le but prévu.
10. La garantie couvre uniquement le téléviseur et la télécommande fournie avec le téléviseur.
11. La garantie est valable uniquement en France Métropolitaine.
12. La garantie ne couvre pas les dégâts à l'aspect du produit n'ayant aucun effet négatif sur le fonctionnement du téléviseur comme :
- Les rayures, les éraflures ou les dégâts au boîtier.

Funai Europe GmbH – Paris Office

23 allée des Impressionnistes – Bâtiment le Sisley – Paris Nord 2 – BP 66169 – Villepinte – 95978 Charles de Gaulles Cedex
Tél : +33 (0)1 49 38 96 70 – Fax : +33 (0)1 49 38 08 75 – Site internet : www.funai.fr

Société Etrangère Immatriculée au Registre du Commerce au capital de 20 000 000 €
RCS Bobigny 489 941 153 – SIRET 469 941 153 000 20 – NAF 519A – TVA Intracommunautaire 28 489 941 153



- Les dégâts causés par des facteurs externes.
- Les dégâts subis en raison d'une utilisation incorrecte de l'équipement, notamment :
 - o Utilisation du téléviseur pour des buts différents de ceux prévus.
 - o Utilisation du téléviseur contraire aux instructions publiées pour ce modèle particulier.
- La rehausse ou le montage du téléviseur ou l'utilisation contraire aux exigences techniques et aux réglementations de sécurité en vigueur en France métropolitaine.
- Les dégâts subis en raison d'altérations structurelles ou de traitements effectués sur le téléviseur.
- Les dégâts subis en raison de réparations ou d'entretiens effectués par un point de service n'ayant pas obtenu l'autorisation pour ces opérations de la part de l'Organisateur ou par une personne non mandatée dans le cadre de la garantie.
- Les dégâts subis en raison d'accidents, de catastrophes naturelles, de variations de courant, de la foudre, du déversement de liquide, d'un incendie, d'un manque d'entretien ou de toute autre cause hors de contrôle de l'Organisateur.
- Les dégâts subis en raison du non respect des instructions du manuel d'utilisation des produits.
- Les dégâts subis en raison de l'ajout de périphériques, logiciels ou composants non d'origines ou incompatibles.
- Les dégâts subis par le téléviseur dont le type et le numéro de série ont été altérés, rendus illisibles, retirés ou traités.

Conditions de Participation

1. Le Participant au programme doit être une personne physique. Le Participant doit aussi être un particulier ayant acquis les produits pour un usage privé. La participation au programme entraîne l'acceptation pure et simple au présent règlement.
2. Afin de devenir un Participant à la Promotion, conformément aux conditions définies au point 4 des Conditions générales, le téléviseur LCD Funai doit être acheté au cours de la durée du programme. L'achat doit être effectué par un consommateur, conformément au point 1 de cette section.
3. L'obtention de la garantie de 5 ans ne sera validée qu'après :

Funai Europe GmbH – Paris Office

23 allée des Impressionnistes – Bâtiment le Sisley – Paris Nord 2 – BP 66169 – Villepinte – 95978 Charles de Gaulles Cedex
Tél : +33 (0)1 49 38 96 70 – Fax : +33 (0)1 49 38 08 75 – Site internet : www.funai.fr

Société Etrangère Immatriculée au Registre du Commerce au capital de 20 000 000 €
RCS Bobigny 489 941 153 – SIRET 469 941 153 000 20 – NAF 519A – TVA Intracommunautaire 28 489 941 153



- L'enregistrement du Participant sur le site internet www.funai.fr dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date d'achat.
 - La réception d'un courrier électronique de confirmation d'adhésion à la promotion émanant de Funai.
4. L'enregistrement à la Promotion nécessite de remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet www.funai.fr. Les informations suivantes sont requises :
- Le prénom et le nom du Participant à la Promotion.
 - La date de naissance du participant.
 - Le numéro de téléphone du Participant.
 - L'adresse email valide du Participant.
 - L'adresse complète du Participant.
 - Le modèle de téléviseur acheté.
 - Le numéro de série du téléviseur acheté. Ce numéro se trouve au dos du téléviseur et sur le carton d'emballage. Il commence par un " P " et est suivi de 8 chiffres.
 - L'enseigne dans laquelle le téléviseur a été acheté.
 - La ville dans laquelle se trouve le point de vente du téléviseur acheté.
 - La date d'achat du téléviseur.
5. Lorsque l'enregistrement est terminé, le Participant recevra un Certificat de Garantie de 5 ans au format PDF, transmis par voie électronique à l'adresse email fournie par le Participant. Le Certificat, accompagné de la preuve d'achat, doivent être fournis lors du dépôt d'une réclamation afin que le Participant puisse bénéficier de la garantie.
6. Le Participant est réputé avoir accepté l'enregistrement tel que définit aux points 1 et 2 de la présente section ainsi que la transmission de ses données lors de la procédure d'enregistrement. Le Participant est aussi réputé avoir accepté le traitement de ses données par l'Organisateur dans le cadre de la Promotion et à des fins marketing. Ces données ne seront en aucun cas vendues ou cédées à un tiers, conformément à la loi « Informatique et Libertés »
7. L'Organisateur de la Promotion se réserve le droit de prolonger la durée de la Promotion.

Funai Europe GmbH – Paris Office

23 allée des Impressionnistes – Bâtiment le Sisley – Paris Nord 2 – BP 66169 – Villepinte – 95978 Charles de Gaulles Cedex
Tél : +33 (0)1 49 38 96 70 – Fax : +33 (0)1 49 38 08 75 – Site internet : www.funai.fr

Société Etrangère Immatriculée au Registre du Commerce au capital de 20 000 000 €
RCS Bobigny 489 941 153 – SIRET 469 941 153 000 20 – NAF 519A – TVA Intracommunautaire 28 489 941 153



Réclamations et plaintes

1. Les plaintes concernant le cours de la promotion doivent être soumises uniquement par écrit à l'adresse de l'Organisateur :

Funai Europe GmbH Paris Office
23 allée des Impressionnistes
Bat. le Sisley, Paris Nord II
BP 66169 – Villepinte
95 978 Roissy Charles de Gaulle Cedex

2. Le droit de soumettre des plaintes est uniquement réservé aux Participants à la Promotion pendant toute la période de la garantie et pendant 7 jours suivant son expiration. La conformité avec la date limite pour le dépôt d'une plainte est déterminée par le cachet de la Poste.
3. Les plaintes écrites doivent inclure : le prénom, le nom et l'adresse exacte du Participant à la Promotion, ainsi qu'une description et une indication précise des causes de la plainte.
4. La plainte sera examinée dans un délai de 14 jours à compter de sa réception.
5. La décision de l'Organisateur concernant le sujet de la plainte sera finale et exécutoire. Le Participant sera informé de la décision de l'Organisateur par lettre recommandée envoyée à l'adresse fournie avec la plainte dans les 7 jours suivant l'examen de la plainte.

Conditions finales

1. Le Participant est réputé d'accord avec les conditions définies dans ce présent document de par sa participation à la Promotion.
2. Le présent document est disponible au siège social de l'Organisateur et sur le site internet www.funai.fr. Il peut être envoyé par courrier au Participant sur demande, à condition qu'il expédie une enveloppe timbrée et portant son adresse à :

Funai Europe GmbH Paris Office
23 allée des Impressionnistes

Funai Europe GmbH – Paris Office

23 allée des Impressionnistes – Bâtiment le Sisley – Paris Nord 2 – BP 66169 – Villepinte – 95978 Charles de Gaulles Cedex
Tél : +33 (0)1 49 38 96 70 – Fax : +33 (0)1 49 38 08 75 – Site internet : www.funai.fr

Société Etrangère Immatriculée au Registre du Commerce au capital de 20 000 000 €
RCS Bobigny 489 941 153 – SIRET 469 941 153 000 20 – NAF 519A – TVA Intracommunautaire 28 489 941 153



Bat. le Sisley, Paris Nord II
BP 66169 – Villepinte
95 978 Roissy Charles de Gaulle Cedex

3. Les données personnelles concernant les Participants à la Promotion seront traitées conformément à la Loi « Informatique et Libertés ». L'Administrateur de ces données est Funai Europe GmbH Paris Office, sis au :

23 allée des Impressionnistes
Bat. le Sisley, Paris Nord II
BP 66169 – Villepinte
95 978 Roissy Charles de Gaulle Cedex

La collecte des données en question est destinée à la gestion d'une promotion intitulée « Faites l'Expérience de la Qualité Durable ». Chaque Participant possède le droit de consulter ses données et de les modifier. La fourniture des données est volontaire, mais elle est toutefois essentielle pour la participation à la Promotion. Les données personnelles des Participants seront traitées par une entité chargée par l'Administrateur dans le cadre de l'organisation de la Promotion et uniquement pendant la durée de cette dernière.

4. Le droit français s'applique à tous les sujets non couverts par le présent document. De même, ce document ne limite aucunement les droits légaux du Participant ni ses droits face au vendeur du produit.
5. En cas de contestation relative à l'exécution de ce présent document et à défaut de règlement à l'amiable, seul sera compétent le tribunal du lieu où se trouve le siège social de l'Organisateur.
6. L'Organisateur rejette toute responsabilité pour les délais ou les empêchements de quelque sorte dans la communication avec le Participant, causés par des circonstances hors de son contrôle, en particulier dans le cadre des actions des opérateurs de la poste et des télécommunications.
7. L'Organisateur de la Promotion se réserve le droit de modifier ces réglementations au cours de la Promotion.

Funai Europe GmbH – Paris Office

23 allée des Impressionnistes – Bâtiment le Sisley – Paris Nord 2 – BP 66169 – Villepinte – 95978 Charles de Gaulles Cedex
Tél : +33 (0)1 49 38 96 70 – Fax : +33 (0)1 49 38 08 75 – Site internet : www.funai.fr

Société Etrangère Immatriculée au Registre du Commerce au capital de 20 000 000 €
RCS Bobigny 489 941 153 – SIRET 469 941 153 000 20 – NAF 519A – TVA Intracommunautaire 28 489 941 153